



École secondaire Hanmer

La GRIFFE



Conseil scolaire
du Grand Nord
Je vois grand

<http://esh.grandnord.ca> | <http://facebook.com/eshanmer>; www.instagram.com/secondairehanmer

2025-2026, numéro 01
2025-09-01

Carole Paquette
Direction

esh@grandnord.ca
705-969-4402



Les activités du mois de septembre:



1er septembre : congé – fête du Travail
2 septembre : journée pédagogique
3 septembre : première journée d'école

15 septembre : invité du collège Cambrian pour les élèves de la 11^e et 12^e année
18 septembre : soirée de programmation à 18 h
19 septembre : prise de photos
22 septembre: rencontre du conseil d'école
22 au 26 septembre : semaine de la vérité et de la réconciliation

25 septembre : Journée du drapeau franco-ontarien
26 septembre : congé - journée pédagogique
28 septembre: présentation de sécurité dans l'autobus pour les élèves de la 7^e et 8^e année
29 septembre: marche Terry Fox
30 septembre : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation – Portez de l'orange
30 septembre au 2 oct: tournoi de Volley Ball franco, garçons seniors
1er octobre: invité de la cité collégiale pour les élèves de la 11^e et 12^e année



Grâce à notre collaboration avec Delta Bingo, nous pouvons prélever des fonds qui nous permettent de déboursier le coût du transport et des frais d'inscription pour les nombreuses activités curriculaires et parascolaires.

Nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles pour nous aider à travailler lors des Bingo qui nous sont assignés.

Les bénévoles devront faire une courte formation en ligne suivie d'une session d'orientation.

Si vous avez du temps à nous donner, veuillez communiquer avec la direction de l'école.

SAVIEZ-VOUS QUE...



... si vous faites des heures de bénévolat au Bingo, vous pouvez amasser une somme d'argent qui ira envers les activités scolaires de votre enfant?

Comité du plan d'action de prévention et intervention de l'intimidation

Une façon de prendre part à l'éducation de votre enfant est en participant au comité qui a comme mandat de veiller au bien-être des élèves. **Nous sommes à la recherche d'un parent qui aimerait siéger sur ce comité. Il y aura un minimum de 3 rencontres par an.** Si ce comité vous intéresse, veuillez communiquer avec la direction.

Saviez-vous que votre enfant peut rapporter les incidents d'intimidations de façon anonyme? Votre enfant n'a qu'à compléter le formulaire en ligne à partir du code QR suivant. Ces codes QR sont aussi affichés dans différents endroits de l'école tels que les corridors et les salles de toilette pour assurer l'anonymat.



Conseil d'école



Vous pouvez aussi prendre part à l'éducation de votre enfant par l'intermédiaire du conseil d'école de l'école de votre enfant.

L'objectif du conseil d'école est d'améliorer le rendement des élèves et d'accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents. Il y aura au moins 4 rencontres pendant l'année scolaire. **La première rencontre aura lieu le lundi 22 septembre à 18 h dans la salle de rencontre en face du bureau.**

Venez faire partie de cette équipe dynamique.

Soirée de programmation

Venez rencontrer les enseignants de votre enfant qui est en 7^e et 8^e année et en apprendre davantage sur la programmation, les routines et les attentes de la salle de classe et de l'école.

**Le jeudi 18 sept. à 18 h.
La rencontre débute à
l'amphithéâtre**

LEVÉES DE FONDS

Il y aura 2 levées de fonds au niveau de l'école (saucissons et chocolats). Tous les profits aideront à déboursier des frais liés aux nombreuses activités et sorties scolaires. Nous ne faisons pas assez de profits pour déboursier tous les frais, donc il est possible qu'on vous demande de déboursier une partie des dépenses pour certaines activités.

Pour les élèves de la 7^e et 8^e année, tous les profits sont placés dans un compte pour votre enfant afin de l'aider à déboursier les coûts du voyage de fin d'année de la 8^e année.

Votre participation aux levées de fonds est facultative.

Eurêka !

Ce service d'aide aux devoirs gratuit est offert aux élèves des écoles de langues françaises de l'Ontario.

Une équipe d'enseignants qualifiés disponible le soir afin d'appuyer vos enfants dans leurs études et leurs devoirs.

Un programme d'appui en lecture et en mathématiques offert individuellement par vidéoconférence.

<https://moneureka.ca/>



Assiduité et confirmation par appels téléphoniques

Les cours débutent à 8 h 15. Votre enfant devrait arriver à l'école au plus tard 8 h 10 pour arriver à temps à sa première période d'étude.

Toutes absences (retard, rendez-vous, maladie, départ...) doivent être confirmées au bureau principal (par téléphone ou courriel) avant le début du cours. Vous recevrez un appel et texto pour toutes absences non confirmées dans notre système. Les absences sont faites pour chaque période d'étude, donc vous pouvez recevoir jusqu'à 4 appels pour une journée d'absence non confirmée. Ces appels sont une obligation ministérielle pour assurer la sécurité de votre enfant en vous informant que votre enfant n'est pas à l'école.

Utilisation des téléphones cellulaires à l'école



Dans son communiqué du 28 avril 2024, « L'Ontario restreint l'utilisation des cellulaires et interdit le vapotage dans les écoles, » le Ministère de l'Éducation a annoncé que la province éliminerait les distractions en salle de classe. Voici les points saillants de cette initiative.

- Aucun membre de la communauté scolaire, y compris les éducateurs, ne doit utiliser d'appareils mobiles personnels pendant les heures d'enseignement sauf, dans les circonstances suivantes :
 1. À des fins éducatives, selon les directives d'un éducateur;
 2. À des fins médicales et de santé (avec billet médical);
 3. Pour répondre à des besoins éducatifs spéciaux;
 4. À des fins liées au travail.
- Les appareils mobiles personnels des élèves **doivent être rangés hors de vue et éteints ou mis en mode silencieux** pendant les heures d'enseignement.
- Les appareils mobiles personnels des élèves peuvent être utilisés pendant l'heure du dîner.
- L'accès à toutes les plateformes de réseaux sociaux sur les réseaux scolaires et les appareils scolaires est restreint.

Conséquences pour le non-respect du code de conduite lié aux téléphones cellulaires:

1. Exiger que l'élève remette l'appareil pour la période d'enseignement dans un espace désigné par l'éducateur. L'appareil est remis à la fin de la période d'enseignement.
2. Envoyer au bureau si on refuse de remettre l'appareil. Le téléphone sera placé dans un espace de rangement sécurisé désigné par la direction pour la journée scolaire. L'élève ne pourra pas avoir son appareil au dîner; mais il lui sera remis à la fin de la journée.
3. Discipline progressive pour les cas répétitifs pouvant mener à une suspension.



Il est à noter que votre enfant n'a pas besoin d'un téléphone cellulaire à l'école. Si vous devez communiquer avec lui ou elle, vous n'avez qu'à appeler le bureau. Nous lui donnerons le message et lui permettra de vous rappeler au besoin.

Le tabac et le vapotage : L'élève ne peut pas être en possession de produits de nicotine à l'école. On doit confisquer les produits si on les voit. Les objets confisqués seront remis aux parents.